

Présentation des Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,00%
FRAIS DE SORTIE	Non applicable

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Les frais d'entrée ne sont ni acquis à la société de gestion, ni à l'OPCVM.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,65% *

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	20% au-delà de l'Indicateur de Référence

La commission de surperformance prélevée au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 s'élève à 3,22%.

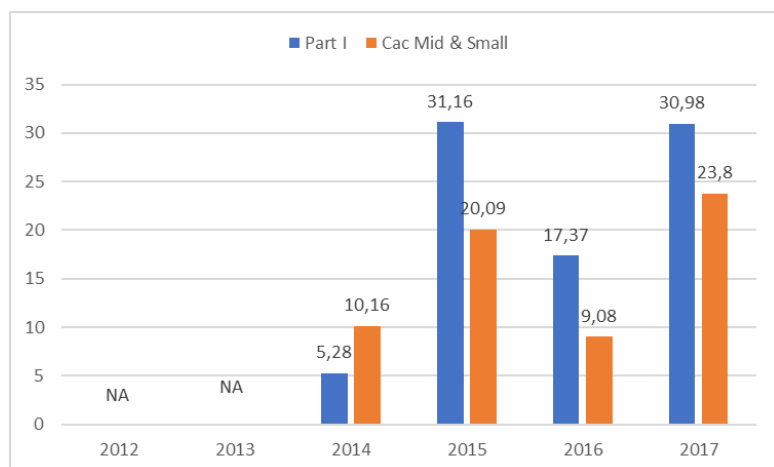
Les frais d'entrée viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur. Les frais non acquis reviennent aux commercialisateurs.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est mise en place pour la première fois entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de janvier de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ou par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@id-am.fr.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances de l'OPCVM sont dividendes nets réinvestis.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée.

Année de création de l'OPCVM : 2013

La gestion de l'OPCVM a été reprise par IDAM à compter du 18/09/2017

Devise : Euro

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM et sur ses différentes parts, son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les dernières valeurs liquidatives de I D A M Small France peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion au 83 bd Malesherbes 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante contact@id-am.fr. Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de l'OPCVM sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Ces détails comprennent notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de IDAM S.A.S ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. IDAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/07/2018